

## La réussite scolaire, facteur d'insertion (4/6)

### TEVA – Indicateurs

### 2012-2015

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication s'intéresse à l'influence de la réussite scolaire sur le début de carrière des jeunes sortis en 2011/2012 de l'enseignement secondaire technique selon la réussite scolaire.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés, au fil des réformes et de la conjoncture.

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

En référence à l'année scolaire 2011/2012, 1 484 des 3 766 élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire technique (EST) interrompent leurs études pour la première fois. 87 % de ces élèves achèvent cette année avec succès en sortant diplômés et 13 % ne sont pas reçus à l'examen.

Le présent document propose une analyse d'impact de la réussite scolaire sur l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par cette **génération TEVA 2012-2015 de primo-sortants de l'EST**.

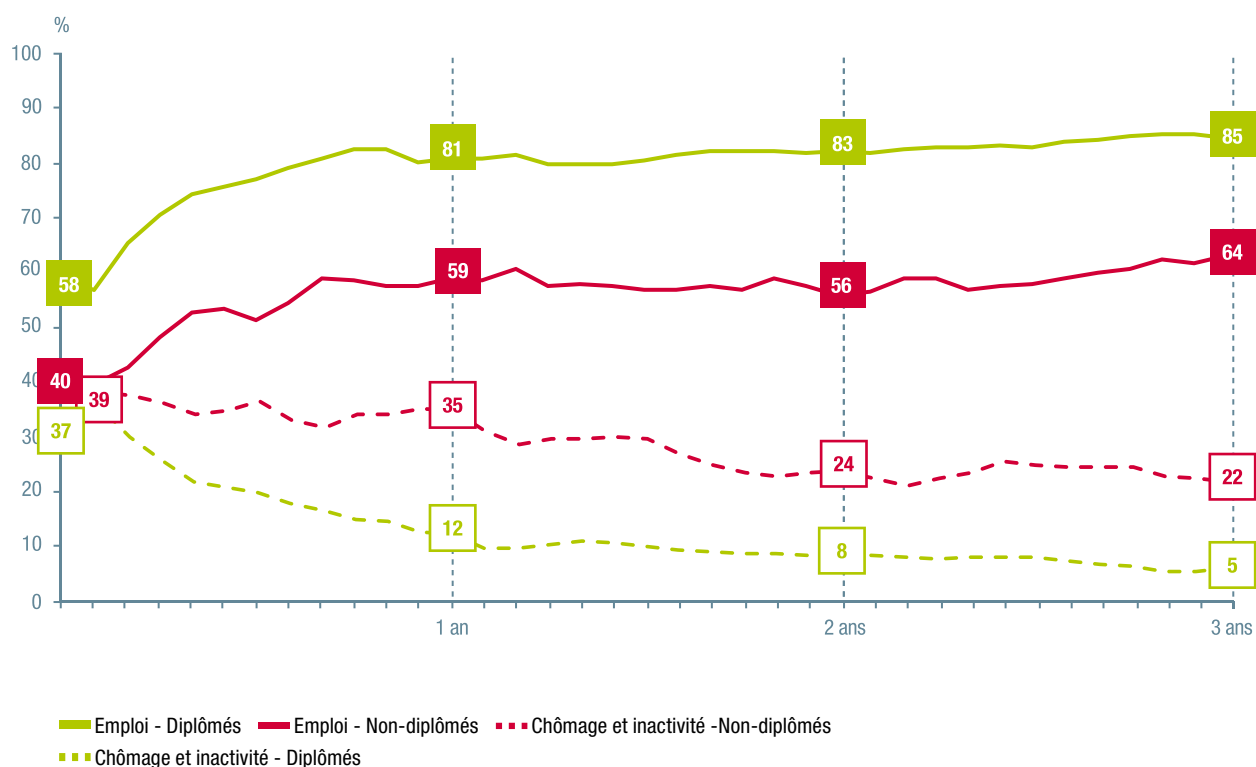
Au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, les diplômés accèdent plus rapidement à l'emploi et y restent plus longtemps que les non-diplômés. Quand ils sont en emploi, les diplômés sont plus souvent sous CDI, moins souvent à temps partiel et sont mieux rémunérés que les non-diplômés.

# Le diplôme, atout pour l'insertion professionnelle

Durant les trois années qui suivent la sortie de l'école, la part des diplômés de l'enseignement secondaire technique (EST) en emploi est toujours supérieure à celle des non-diplômés.

Le chômage et l'inactivité marquent plus le parcours des non-diplômés que celui des diplômés.

## Évolution de la part des jeunes en emploi, au chômage et inactifs au cours des trois années qui suivent la sortie de l'EST selon la réussite scolaire (en %)



Source : Observatoire de la formation

### Le premier emploi

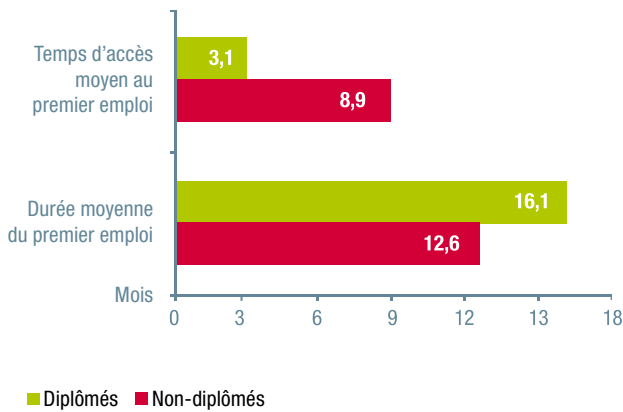
58 % des diplômés issus de l'enseignement secondaire technique sont en emploi dès leur sortie de l'école, contre 40 % des non-diplômés.

Les diplômés mettent, en moyenne, 3 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie de l'école. Ce premier emploi dure, en moyenne, 16 mois.

Les non-diplômés mettent, en moyenne, 9 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie de l'école. Ce premier emploi dure, en moyenne, 13 mois.

Après quatre mois, 20 % des diplômés sont encore à la recherche de leur premier emploi, contre 40 % des non-diplômés.

#### Temps d'accès moyen et durée moyenne du premier emploi selon la réussite scolaire (en mois) - EST



Source : Observatoire de la formation

#### Répartition des jeunes quatre mois après la sortie de l'école selon la réussite scolaire et l'accès au premier emploi (en %) - EST

Réussite scolaire	Temps d'accès au premier emploi		Total
	4 mois et -	+ de 4 mois	
<b>Diplômés</b>	80,3	19,7	<b>100</b>
<b>Non-diplômés</b>	60,4	39,6	<b>100</b>

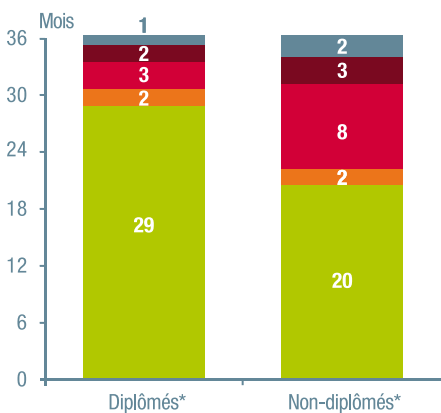
Source : Observatoire de la formation

### L'emploi sur trois ans

Les diplômés de l'enseignement secondaire technique passent, en moyenne, 29 des 36 premiers mois de vie active en emploi, contre 20 mois pour les non-diplômés.

Les non-diplômés cumulent 10 mois de chômage et d'inactivité, contre 5 mois pour les diplômés.

### Distribution du temps selon la réussite scolaire et la situation vécue (en mois) - EST



■ Emploi ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

\* La somme est différente de 36 mois en raison du jeu des arrondis.  
Source : Observatoire de la formation

37 % des diplômés connaissent en permanence l'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, contre 21 % des non-diplômés.

A l'opposé, parmi les non-diplômés, 29 % cumulent moins d'un an en emploi, contre 10 % parmi les diplômés.

13 % des non-diplômés n'occupent aucun emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, contre 3 % des diplômés.

### Part des jeunes ayant cumulé trois ans, moins d'un an en emploi et aucun emploi selon la réussite scolaire (en %) - EST

Temps passé en emploi	Réussite scolaire	
	Diplômés	Non-diplômés
Emploi permanent (3 ans en emploi)	36,8	21,4
Éloigné de l'emploi (moins d'1 an en emploi)	10,1	29,4
Aucun emploi	2,5	12,8

Source : Observatoire de la formation

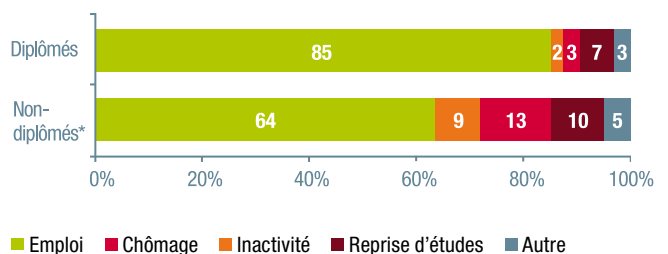
### L'emploi trois ans après

Trois ans après la sortie de l'école, 85 % des diplômés de l'enseignement secondaire technique sont en emploi, contre 64 % des non-diplômés.

La part des diplômés qui ne sont ni en emploi ni en études<sup>1</sup> s'élève à 8 %, contre 27 % parmi les non-diplômés.

<sup>1</sup> Taux de primo-sortants ni en emploi ni en études = Nombre de primo-sortants au chômage, inactifs et dans la situation « autre » divisé par nombre total de primo-sortants, exprimé en pourcentage.

### Répartition des jeunes trois ans après la sortie de l'école selon la réussite scolaire et la situation vécue (en %) - EST



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.  
Source : Observatoire de la formation

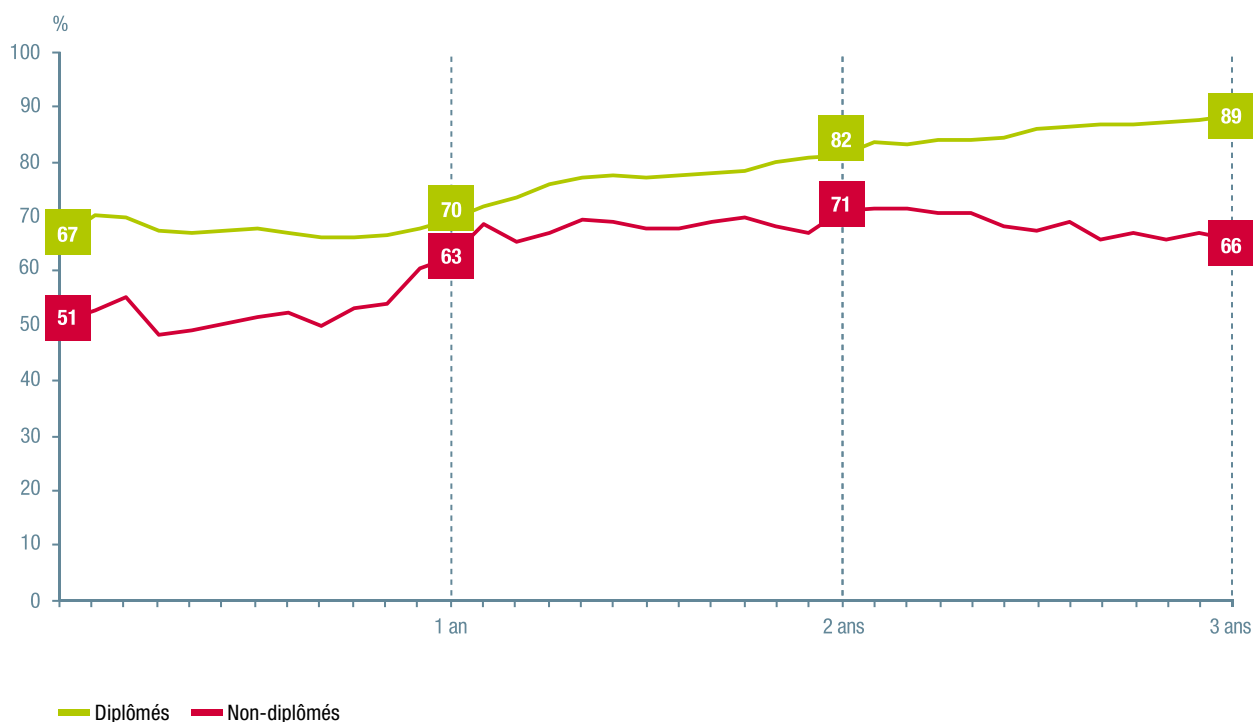
# Le diplôme, garantie pour un emploi de qualité

## Type d'emploi

Durant les trois années qui suivent la sortie de l'école, la part des diplômés de l'enseignement secondaire technique en emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) est toujours supérieure à celle des non-diplômés.

Les emplois sous CDI comptent pour 67 % des emplois occupés par les diplômés directement après la sortie de l'école, contre 51 % de ceux occupés par les non-diplômés.

## Évolution de la part de l'emploi sous CDI au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école selon la réussite scolaire (en %) - EST



Source : Observatoire de la formation

Les non-diplômés connaissent plus souvent l'emploi sous CDD que les diplômés, en moyenne, 4,5 contre 3,6 épisodes au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Trois ans après la sortie de l'école, la part des jeunes sous contrat à durée déterminée (CDD) et en emploi aidé est plus élevée parmi les non-diplômés en emploi que parmi les diplômés en emploi, 34 % contre 11 %.

**Nombre moyen d'épisodes d'emploi occupés au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école selon la réussite scolaire et le type d'emploi\* - EST**

Réussite scolaire	Type d'emploi			Total
	CDI	CDD	Emploi aidé	
<b>Diplômés</b>	1,4	3,6	1,1	<b>3,1</b>
<b>Non-diplômés</b>	1,4	4,5	1,1	<b>3,9</b>

**Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon la réussite scolaire et le type d'emploi\* (en %) - EST**

Réussite scolaire	Type d'emploi			Total
	CDI	CDD	Emploi aidé	
<b>Diplômés</b>	88,7	8,4	2,9	<b>100</b>
<b>Non-diplômés</b>	66,4	23,5	10,1	<b>100</b>

\* Nombre d'épisodes d'emploi de type X divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi de type X au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.  
Source : Observatoire de la formation

Source : Observatoire de la formation

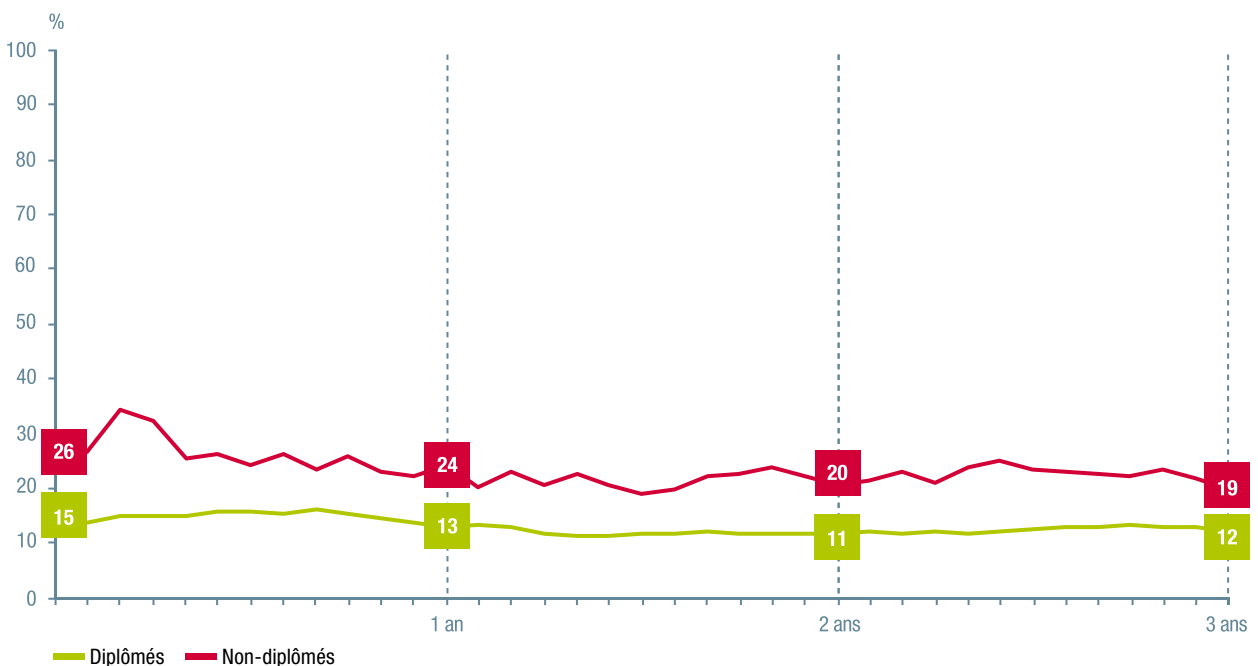
**Temps de travail**

Durant les trois années qui suivent la sortie de l'école, la part des diplômés de l'enseignement secondaire technique en emploi\* à temps partiel\*\* est toujours inférieure à celle des non-diplômés.

Le temps partiel concerne 15 % des emplois occupés par les diplômés directement après la sortie de l'école, contre 26 % de ceux occupés par les non-diplômés.

Trois ans après la sortie de l'école, le temps partiel est moins présent parmi les diplômés en emploi que parmi les non-diplômés en emploi, 12 % contre 19 %.

**Évolution de la part de l'emploi\* à temps partiel\*\* au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école selon la réussite scolaire (en %) - EST**



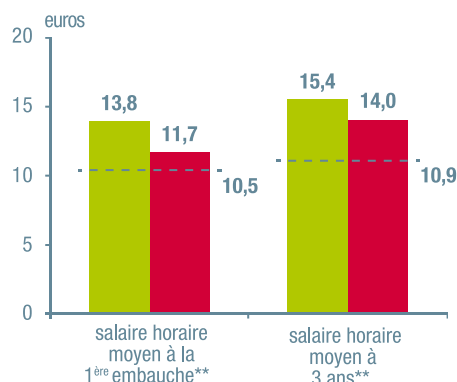
\* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.  
\*\* À moins de 90 % du temps de travail légal.  
Source : Observatoire de la formation

## Rémunération

Le salaire horaire\* moyen à la première embauche\*\* suivant la sortie de l'école s'élève à 13,8 euros pour les diplômés de l'enseignement secondaire technique, contre 11,7 euros pour les non-diplômés.

Trois années après la sortie de l'école, les diplômés perçoivent, en moyenne, 15,4 euros de l'heure, contre 14,0 euros de l'heure pour les non-diplômés.

### Salaire horaire\* moyen selon la réussite scolaire (en euros) - EST



■ Diplômés ■ Non-diplômés  
 ■ ■ ■ Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés

\* Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

\*\* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation

### De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

**Sont en situation d'emploi**, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier<sup>1</sup>,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées<sup>2</sup>.

**Sont en situation de chômage** (indemnisé),

les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

**Sont en situation d'inactivité**, les jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

**Sont en situation de reprise d'études**, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes<sup>3</sup>.

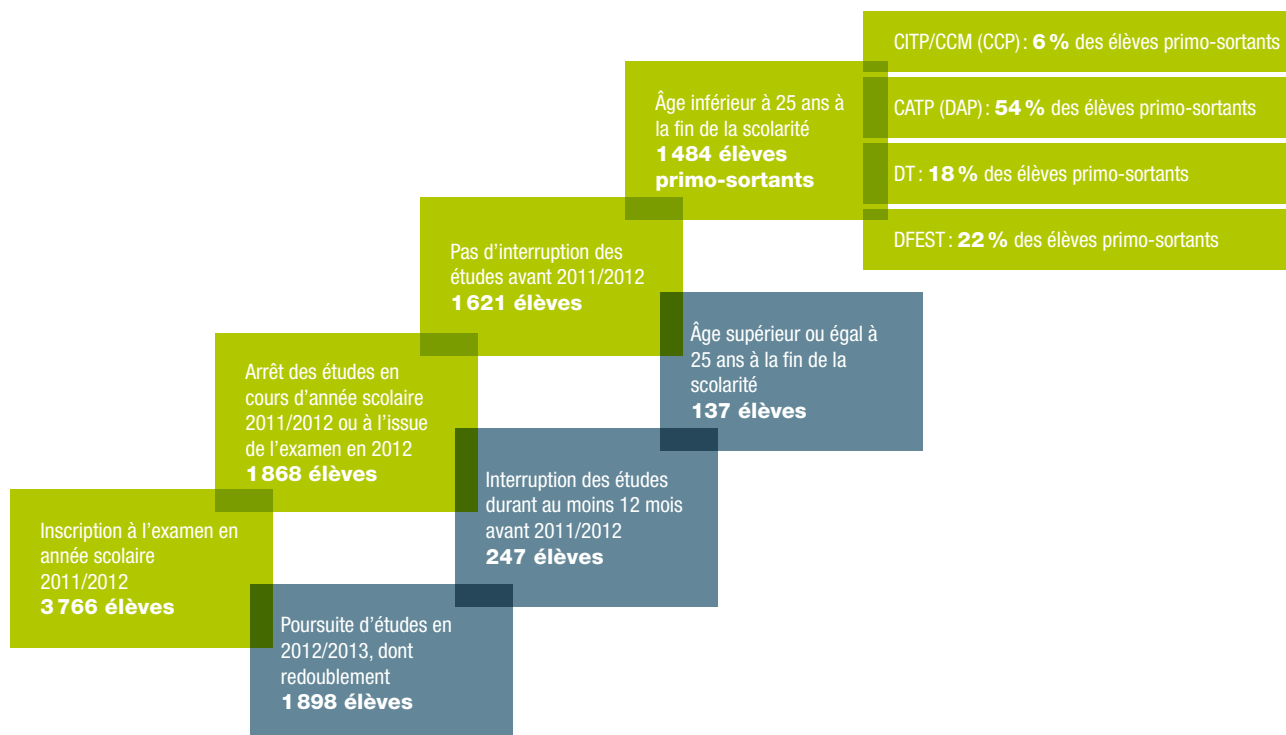
**Sont dans une situation « autre »**, les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

<sup>1</sup> y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

<sup>2</sup> AIP / CAE / CIE / CIE-EP / MS / OTI / SR.

<sup>3</sup> L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un diplôme du régime de la formation de technicien (DT) ou du régime professionnel (CATP (DAP), CITP/CCM (CCP)).

# Génération TEVA 2012-2015



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2012-2015 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2011/2012.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFEST**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Suite à la **loi du 19 décembre 2008** portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (**CCP**) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (**DAP**).

Le CITP et le CCM sont regroupés dans le cadre de cette étude.

Au total, **1 484 élèves** parmi 3 766 sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2011/2012 ou à l'issue de l'examen en 2012. Ce sont les **primo-sortants\***. Ils **sont suivis jusqu'en 2015**.

**87 % des primo-sortants sont diplômés\*\*** et **13 % non-diplômés**.

\* Pour en savoir plus : Baromètre TEVA - [www.teva.lu](http://www.teva.lu)

\*\* Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique.